

4. Circulation et mobilité

4. 1. Réseau routier

4. 2. 1. Classification des routes

Illustrations 47 et 48

La classification administrative des routes distingue les routes nationales (autoroutes), les routes cantonales (RC) et les routes communales principales et secondaires.

Un noeud important de routes cantonales est situé à l'extrémité ouest du territoire communal, le giratoire reliant les RC 23 (direction Jussy et Genève) et 51 (direction Meinier/route de Thonon). A partir de là, l'axe RC 23/52 rejoint la douane franco-suisse de Monniaz, en passant par Jussy-le-Château, où il est rejoint par la RC 50 en provenance de Gy.

Deux segments des routes cantonales RC 50 et RC 23 sont accompagnés par des bandes cyclables pour offrir plus de sécurité au cyclistes. La RC 51 en direction de Meinier-la Pallanterie comporte une piste cyclable.

L'Office cantonal de la mobilité (OCM), dans son *plan directeur du réseau routier*, utilise une classification différente des routes, qui reflète mieux l'importance réelle de certains tronçons par rapport à d'autres; il distingue un *réseau primaire*, un *réseau secondaire* et un *réseau de quartier*, relevant ainsi une hiérarchie fonctionnelle plutôt qu' administrative (voir illustration 43). Cette hiérarchie explique la structure à grande échelle du réseau routier de Jussy: deux axes du réseau secondaire, provenant des douanes de Jussy et la Renfile, se relient au grand axe primaire que constitue la route de Jussy (RC 23) en direction de Genève et à l'axe transversal primaire de la

route de Compois (RC 51) qui la lie avec la route de Thonon, l'artère la plus fréquentée de la région.

4. 2. 2. Charge de trafic

Illustration 46

Chaque jour ouvrable environ 4300 voitures de frontaliers franchissent les petites douanes de Monniaz et la Renfile, cherchant à éviter les grands axes surchargés. Ces flux convergent à Jussy-l'Eglise, en plein village, pour atteindre 7500 véhicules par jour en direction du giratoire près de Sionnet. De là, env. 8600 véhicules par jour circulent en direction de la Pallanterie (route de Thonon) et 11'500 en direction de Puplinge sur la route de Jussy. Ces derniers tronçons, les plus chargés, ne traversent pas de zone habitée sur territoire jusserand. Par contre, Jussy-l'Eglise et Jussy-le-Château souffrent considérablement du trafic de transit. Les nuisances principales sont le bruit (voir aussi 3. 6. 1. Cadastre du bruit), le sentiment d'insécurité dû à la vitesse et la fréquence des véhicules, et des fortes concentrations d'ozone en été (les plus hautes du canton, voir 3. 6. 2.; cependant, le trafic transfrontalier local n'est responsable qu'en faible proportion pour les excès d'ozone).

Une étude transfrontalière réalisée en 2004, *Planification routière multimodale franco-genevoise - Recensement et interactions des projets de transports collectifs et routiers par corridor dans le bassin franco-genevois*, établie par le Comité stratégique (comportant l'OCM et plusieurs autorités françaises de la région Rhône-Alpes) estime que des nouveaux ouvrages routiers en France voisine (contournement de Thonon, voie nouvelle Machilly-Thonon, élargissement 2x2 voies RN Chasseurs-

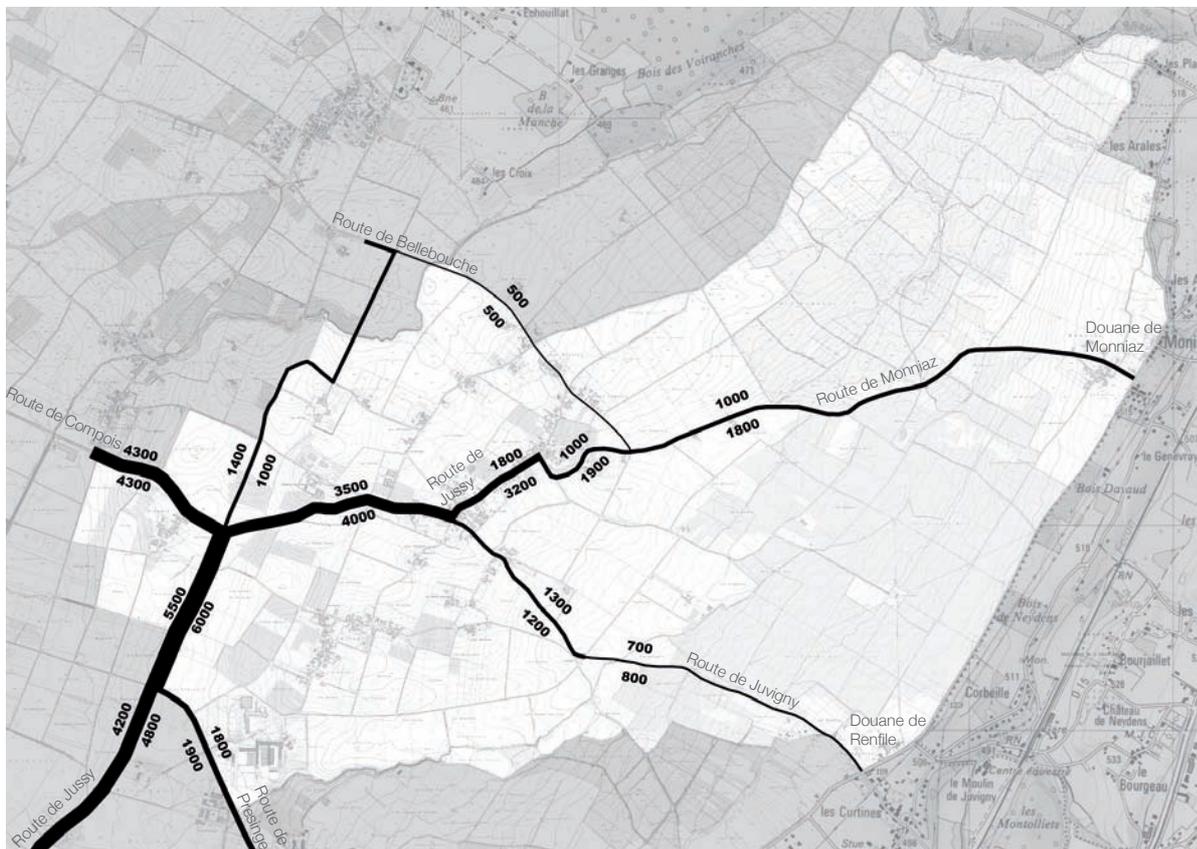


illustration 46:
Charge de trafic
journalière des axes
routiers principaux
(image: Tanari
Architectes, données:
OTC 2003)

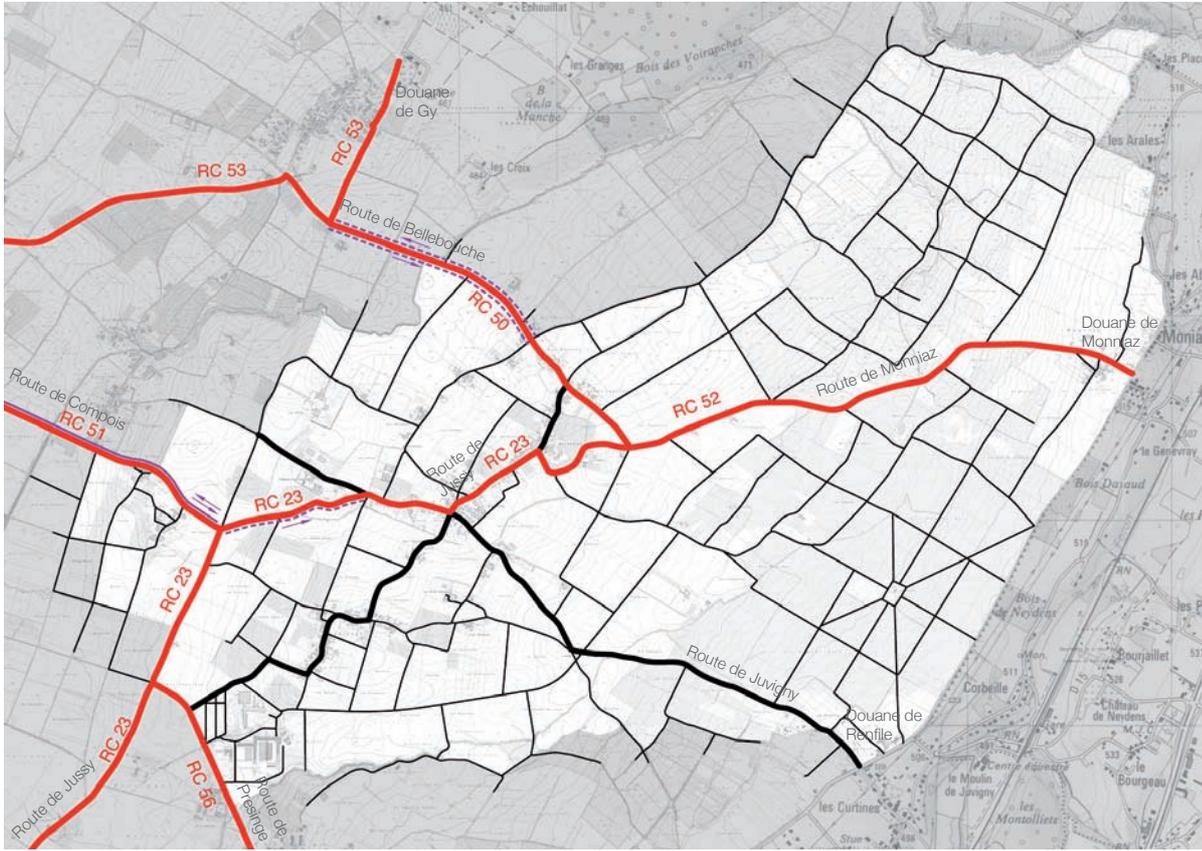


illustration 47:
Classification
administrative des
routes (image: Tanari
Architectes, données:
SITG 2006)

- route cantonale
- route communale principale
- route communale secondaire
- - - piste cyclable
- - - - bande cyclable

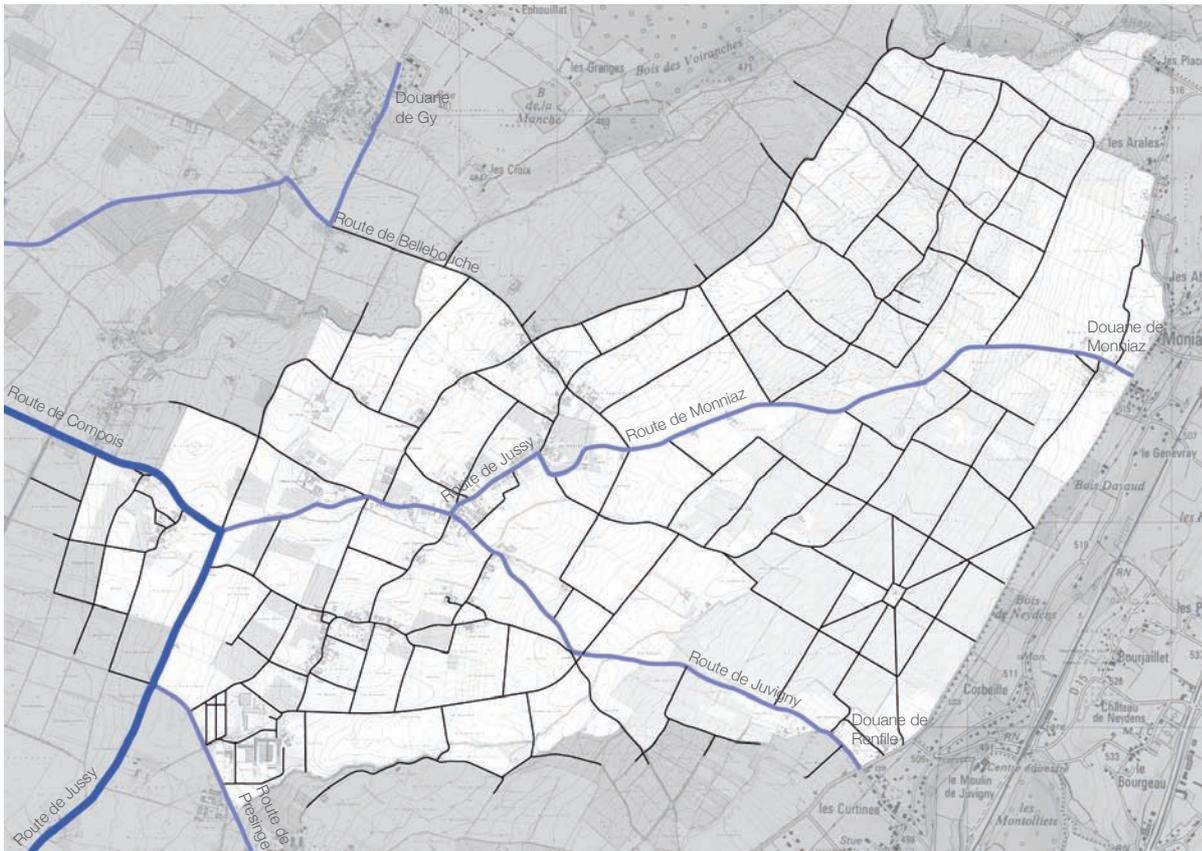


illustration 48:
Hiérarchie
fonctionnelle des
routes (image: Tanari
Architectes, données:
SITG 2006)

- réseau primaire
- réseau secondaire
- réseau de quartier

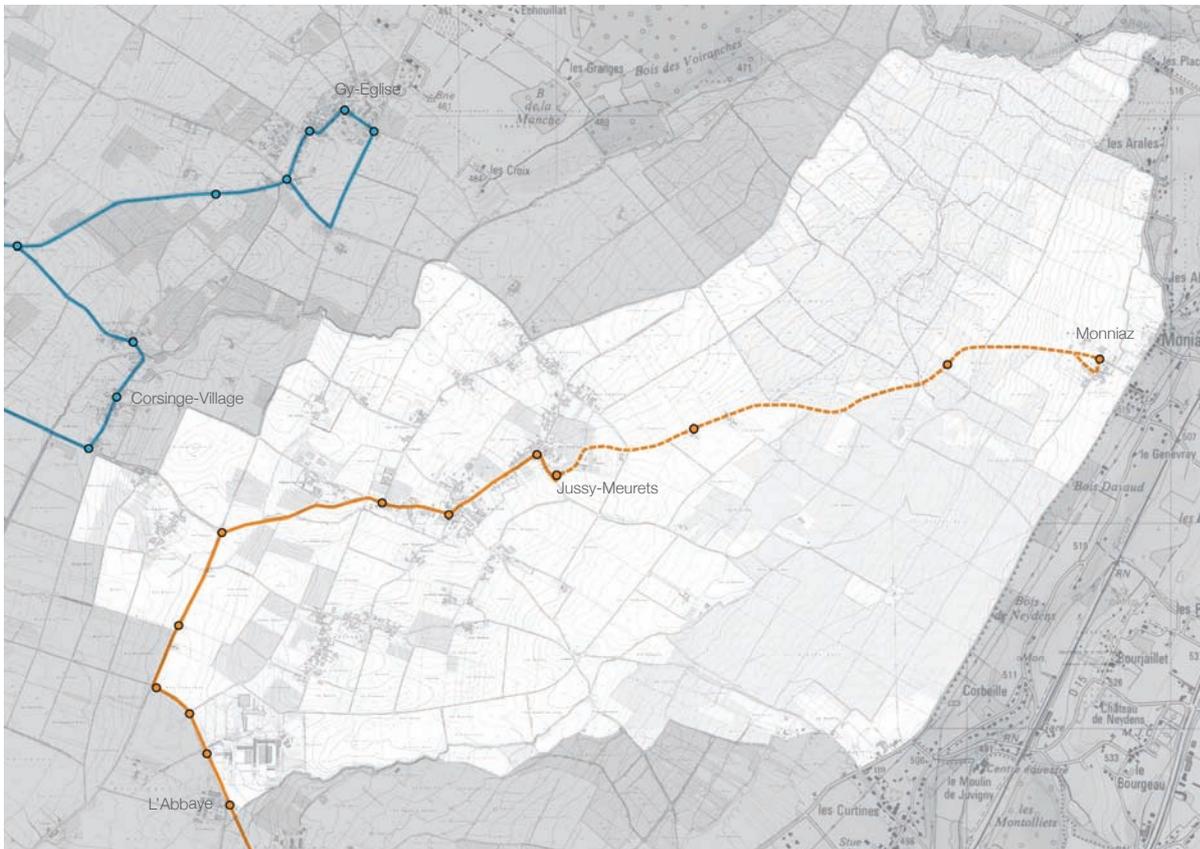


illustration 49:
Lignes TPG (image:
Tanari Architectes,
données: SITG 2006)

ligne A Rive — Gy-
Eglise/Corsinge-
Village

ligne C Malagnou/
P+R sous-moulin
— Jussy-Meurets/
Monniaz

Machilly et voie nouvelle Veigy-Machilly, mises en service env. 2008-2010) risquent d'augmenter le trafic transfrontalier aux petites douanes de Veigy, Monniaz et la Renfile, conséquence inévitable de ces projets qui ont pour objectif de désenclaver le Chablais français.

4. 2. Stationnement

D'une manière générale, l'offre en stationnement public à Jussy est suffisante. Par contre, une meilleure signalisation pourrait contribuer à une utilisation plus efficace, notamment des parkings situés aux abords et à l'intérieur des Bois de Jussy.

Le stationnement sauvage le long des routes agricoles donne fréquemment lieu à des conflits avec les agriculteurs qui ont des difficultés de passage. (Pour l'inventaire détaillé des parkings, voir la fiche de coordination C1).

4. 3. Réseau des transports publics

4. 3. 1. Transports publics genevois

Illustration 49

Jussy n'est directement desservi que par une seule ligne TPG, la ligne C (Malagnou/P+R Sous-Moulin — Jussy-Meurets/Monniaz). Sa fréquence est d'env. 2-3 bus par heure jusqu'à l'arrêt Jussy-Meurets (Jussy-le-Château). Monniaz, par contre, est nettement moins bien desservi. Pendant des périodes de plus de trois heures dans la matinée et dans l'après-midi, aucun bus ne circule jusque là-bas. Le dernier bus atteint Monniaz à 20h.

Les *Noctabus* (bus de nuit) complètent l'offre tous

les vendredis et samedis soir. Il est possible de rentrer à Jussy à 02h30 et à Monniaz (en passant par Jussy) à 03h50.

A proximité, sur le territoire de la commune de Meinier, circule la ligne de bus A (Rive — Gy-Eglise/Corsinge-Village). Vu sa fréquence moins élevée (env. un bus par heure, et deux pendant les heures de pointe), cette ligne ne constitue pas vraiment une alternative à la ligne C pour les jusserands.

Le plan directeur des transports collectifs 2011-2014 prévoit la modification de l'itinéraire de la ligne C en optant pour un tracé plus direct par la route de Jussy. Pour servir Lullier, Presinge, Mica, Thônex et P+R Sous Moulin, il prévoit la création de la ligne J.



illustration 50:
Réseau Proxibus
Genève-Est (image:
TPG 2006)

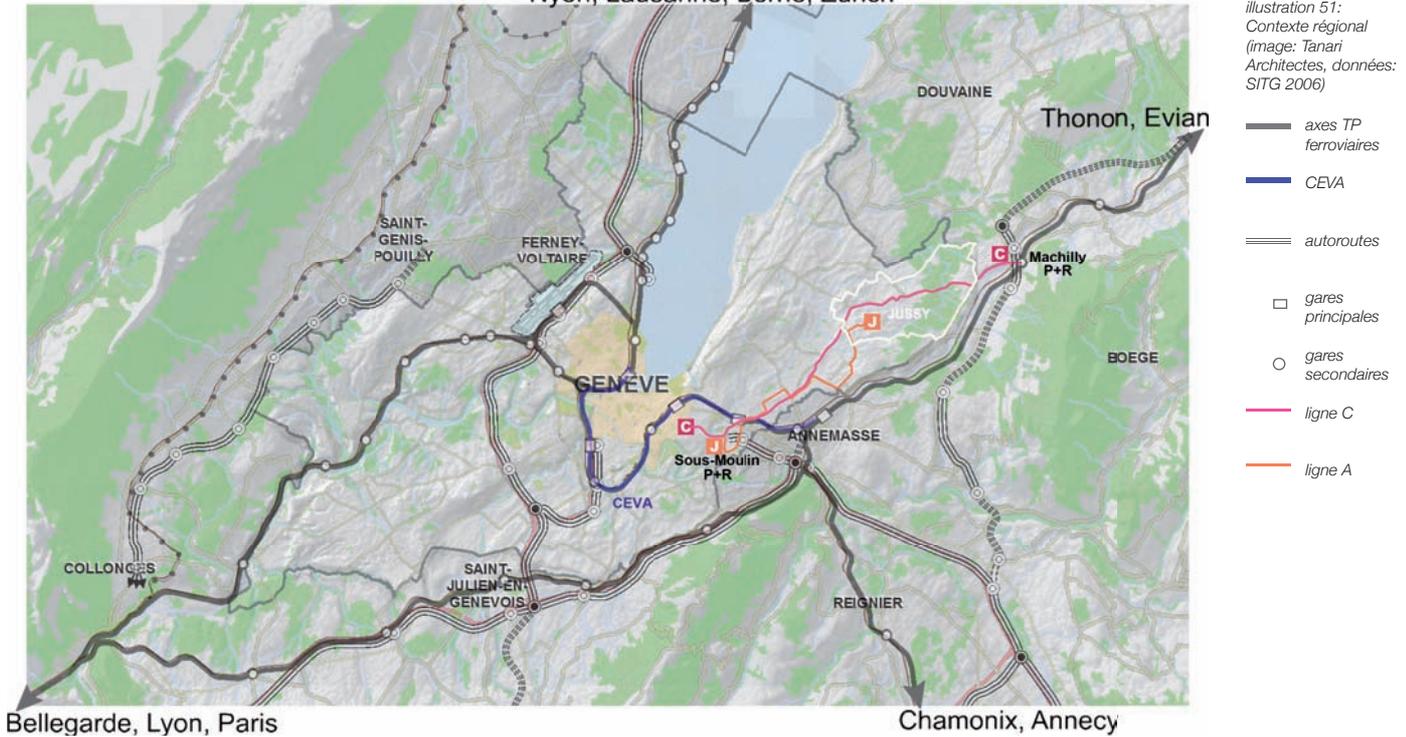


illustration 51:
Contexte régional
(image: Tanari
Architectes, données:
SITG 2006)

4. 3. 2. Proxibus

Illustration 50

Jussy fait partie du réseau *Proxibus Genève-Est* qui regroupe les communes de Cologny, Collonge-Bellerive, Corsier, Anières, Hermance, Vandoeuvres, Choulex, Meinier, Gy, Puplinge, Presinge et Jussy, desservant environ 26'400 habitants. Sur réservation téléphonique, entre 07h30 et 18h30, des transports sont effectués entre adresses et arrêts TPG.

Ce service permet de rendre plus accessible les endroits mal desservis par les transports publics ordinaires. Ainsi les communes de faible densité de population, comme Jussy et les communes voisines, peuvent néanmoins disposer d'une offre complète au niveau des transports publics.

4. 4. Mobilité douce: Plan directeur des chemins pour piétons

Pour l'instant, la Commune n'a pas lancé l'étude d'un *Plan directeur communal des chemins pour piétons (PDCP)*. Cette étude devra comprendre un état des lieux, une stratégie et la mise en oeuvre du réseau piétonnier, selon la législation cantonale (*Loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre, L 1 60*).

Dans le cadre de cette étude, d'autres questions relatives à la mobilité douce (parcours équestres, mixité des usages dans les Bois de Jussy, pédibus, ...) pourront également être abordés.

L'établissement d'un PDCP est une obligation légale pour toutes les communes genevoises. La commune de Jussy a souhaité dans un premier temps privilégier des mesures de mobilité douce par la participation citoyenne plutôt que par un document contraignant. Par le biais d'un groupe de travail municipal, elle met en place l'organisation de vélobus et de pédibus notamment pour les déplacements des enfants vers l'école. Forte

de ces expériences, elle réfléchira, à moyen terme, les modalités d'établir un PDCP.

4. 5. Contexte régional

Illustration 51

Jussy est situé dans un territoire où les mouvements quotidiens sont importants. Différents projets régional ou national («Projet d'agglomération», «SCOT Schéma de cohérence territoriale - Région d'Annemasse», «Désenclavement du Chablais», l'étude «Mobilité et aménagement» pour les communes d'Arve-lac,) donnent la priorité au développement des transports publics et des déplacements doux (vélo, marche à pied) ainsi que des «parkings de rabattement» afin de dissuader l'usage automobile.

Le projet d'agglomération vise un fort report modal. Il prévoit la valorisation de la ligne RER Annemasse, Thonon-les-Bains, Evian-les-Bains (ligne du Chablais), le développement des modes doux vers les gares et l'amélioration des lignes de bus régionales.

La gare de Machilly devient un lieu d'échange intermodal.

- Un parking-relais (P+R) et un bike-ride (B+R) sont prévus à la gare de Machilly.

- Une nouvelle liaison entre Machilly et Veigy-Forcenex est envisagée.

- La route express planifiée dans le cadre du projet de désenclavement du Chablais qui relie la A40 au contournement de Thonon, organisera une sortie à Machilly.

- La prolongation de la ligne C jusqu'à Machilly et l'augmentation des cadences de cette ligne sont évoquées par l'étude de «mobilité et aménagement» pour le groupement des communes d'Arve et Lac (d'Hermance à Chêne-Bougeries). (Trafitec, RGR, AW/ASS, 2006)

Ainsi, ces développements sont susceptibles d'atténuer l'augmentation de la charge de trafic à la douane de Monnaz.